



Alger le 29 SEPT 2024

**Avis de consultation N° 22/ENP/2024 (2<sup>ème</sup> appel)**

**Maintenance des équipements scientifiques, des appareils informatiques, des photocopieuses et des imprimantes au profit des laboratoires de recherche**

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la Loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 13 et 14 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'Ecole Nationale Polytechnique relance la consultation portant sur la **Maintenance des équipements scientifiques, des appareils informatiques, des photocopieuses et des imprimantes au profit des laboratoires de recherche**

Les personnes physiques ou morales activant dans le domaine de la maintenance et/ou dans le domaine : du matériel de laboratoire, matériel lié au domaine électronique, matériel lié au domaine mécanique, matériel informatique intéressées par le présent avis peuvent retirer les fiches techniques à l'adresse suivante

**Service marché de L'Ecole Nationale Polytechnique**

**10 Avenue Hassen Badi, Belfort, El Harrach, Alger**

Le dossier de soumission doit être présenté sous forme de :

- L'offre technique.
- L'offre financière.

**1/ L'offre technique :**

- ✓ Une copie du registre de commerce, NIF, NIS

**NB : les pièces citées sont obligatoires**

**2/ L'offre financière :**

- Le détail quantitatif et estimatif

L'évaluation se fait par lot et L'offre conforme la moins disante sera classée première et sera retenue

L'offre doit être adressée à la direction de l'Ecole Nationale Polytechnique (ENP) EL HARRACH sous double plis cacheté et anonyme.

**A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.**

**Consultation N° 22/ENP/2024.**

**Maintenance des équipements scientifiques, des appareils informatiques, des photocopieuses et des imprimantes au profit des laboratoires de recherche**

La date et heure limite de la remise des offres sont fixées au 07<sup>ème</sup> jour à partir du premier affichage, avant 12H00 soit le ..... au niveau du service marché de l'Ecole

